



Rapport de la commission chargée d'examiner préavis-rapport 10/2015 Réponse au postulat de Mme Anne-Marie Arnaud « Demande de modification du statut des zones de stationnement à La Tour-de-Peilz »

Votre commission s'est réunie le lundi 11 mai 2015 en salle 1 de la maison de commune et était composée de :

José Espinosa
Patrice Wenger
Anne-Marie Arnaud
Sylvie Conod
Aloïs Raemy
Emmanuelle Wyss
David Langelaan, président-rapporteur

La commission remercie par ailleurs la présence, au nom de la Municipalité, de M. Lyonel Kaufmann, syndic, ainsi que M. Michel Rouiller, chef des services généraux Police Riviera.

Préambule

La Municipalité estime que le postulat de Mme. Anne-Marie Arnaud, accepté pour étude par votre conseil le 4 février 2015, trouve réponse dans la communication municipale 11/2015 ainsi que dans le préavis-rapport en question. N'ayant aucune information supplémentaire à apporter, nous passons directement aux questions de la commission.

Questions de la commission

Pour le cas du parking souterrain, le préavis mentionne (p. 2 §9) qu'une première demi-heure gratuite ou une heure gratuite représenterai une perte pour le parking et ne serait donc pas envisageable. Pourquoi ne peut-on pas insister sur ce point ?

Le parking souterrain est géré par la Société des Remparts SA composée de trois partenaires – COOP, Migros et la Commune de La Tour-de-Peilz - dont les administrateurs refusent d'entrer en matière. Une possible solution serait de soumettre une motion au conseil communal qui proposerait que la perte engendrée soit compensée annuellement par la commune (perte qui s'élèverai à 72'000.- CHF/an pour chaque partenaire). La Municipalité tient à rappeler que la grande majorité des usagers du parking l'utilisent pour une durée inférieure à une heure.

Pourquoi la municipalité refuse-t-elle d'entrer en matière sur le sujet de places gratuites devant la poste ?

Le but du parking souterrain est de limiter le nombre de places en surface. La présence de places gratuites en surface irait dans le sens contraire de cette logique, puisque les gens essaieraient de se parquer en priorité sur les places gratuites.

En cherchant à déplacer les utilisateurs des parkings dans le parking des remparts, nous déplaçons un grand nombre de potentiels clients vers la Grand Rue, nuisant aux commerces à proximité de la gare. Ceci ne vient-il pas renforcer l'argument que cette politique de stationnement transforme La Tour-de-Peilz en ville fantôme ?

La Municipalité a instauré un temps de parking court dans la zone de la gare pour qu'il y ait d'une part une rotation pour déposer ou chercher des personnes à la gare, d'autre part pour

que les voitures parquées ne restent pas longtemps pour que les clients puissent se suivre et augmenter le commerce. Une migration vers le centre-ville devrait justement libérer de la place. En principe ceci devrait être profitable aux commerces.

Un temps de parking court et gratuit n'irait-il pas aussi dans ce sens, quitte à ce que ce soit quinze minutes ?

La Municipalité refuse d'entrer en matière sur le sujet de la gratuité pour les raisons énoncées dans la réponse à la deuxième question. D'autant qu'un temps de parking de trente minutes serait trop long car il correspondrait aux autres temps de parking du centre-ville et inciterai les gens à tourner autour des places gratuites jusqu'à ce qu'une se libère. À l'inverse, la municipalité estime que quinze minutes est un temps trop court pour régler des affaires à la poste.

Concernant les macarons en zone A :

Les personnes du Centre-Ville sont lésées et ne peuvent pas approcher de leurs habitations. A la demande de pouvoir utiliser un macaron dans cette zone, pour des personnes à mobilité réduite, il est répondu négativement.

Serait-il possible d'ouvrir le chemin du Paradis côté lac ?

La question a été soulevée mais a été jugée trop dangereuse. C'est justement la raison pour laquelle le chemin du paradis est fermé. La circulation engendrée mettrait en péril cyclistes et promeneurs.

Quelles sont les recettes sur les différents parkings ?

Une estimation avait été faite dans le préavis municipal 2/2014 (point 7.2), préavis concernant l'achat d'horodateurs.

Combien de personnes utilisent le parking des remparts ?

Depuis son ouverture, le parking a vécu une progression dans le nombre d'utilisateurs mensuels de 15'000 environs (au mois d'ouverture) à plus de 22'000 au mois de mars 2015.

Notre est-elle en train de devenir une ville fantôme ?

L'investissement fait par la Coop et la Migros montre que le projet de parking est un projet rentable pour les commerces du centre-ville. Il est encore trop tôt pour avoir une vue objective du changement qui va se passer : les travaux ne sont pas tout à fait finis, et une fois qu'ils le seront il faudra encore que les boélands s'habituent au changement.

Les commerces vont-ils mieux ?

Il serait difficile de faire une étude sur le sujet : il faudrait que les commerces donnent accès à leurs comptes pour avoir une vue objective d'un changement dans leurs chiffres d'affaires.

Les commissaires n'ayant plus de questions, la Municipalité tient à rappeler de la situation avant le changement de la politique de stationnement n'était pas rose et que c'est pour cela qu'il a été décidé de changer, notamment en augmentant les espaces de vie en surface grâce à la construction du parking souterrain.

Délibération de la commission

Les commissaires regrettent une certaine obstination de la municipalité, ayant l'impression qu'elle refuse d'admettre certaines erreurs commises en n'entrant pas en matière sur différents sujets mentionnés dans le postulat ou en faisant preuve d'un cruel manque de volonté pour trouver d'éventuelles solutions. Un commissaire va jusqu'à dire que la municipalité s'est complètement trompé et refuse de l'admettre.

Face au préavis-rapport présenté, les membres de la commission ont du mal à lui trouver des points avantageux, ayant l'impression qu'il ne répond pas aux besoins de la commune, notamment certains problèmes concernant les macarons. Il serait en effet difficile de trouver des places à proximité de son domicile. Il y a aussi une inquiétude quant à l'avenir des petits commerces de notre commune, notamment ceux à proximité de la gare. De l'opinion de certains commissaires, tout semble être fait pour favoriser la Migros et la Coop au détriment des autres.

Certains commissaires rappellent toutefois deux choses. Premièrement, le changement de politique de stationnement avait été présenté au conseil communal (préavis municipal 2/2012) et accepté à une très large majorité en la séance du 21 mars 2012.

Deuxièmement et comme l'a soulevé la municipalité, les boélards doivent encore s'habituer au changement, chose particulièrement difficile à faire dans le contexte routier de la commune avec les travaux en cours, notamment pour terminer les travaux sur la place des Anciens-Fossés. La commission éprouve ainsi le sentiment qu'il n'est pas encore possible de prendre la mesure des changements faits, ni de savoir si le préavis-rapport présenté par la municipalité donne les réponses les plus pertinentes aux problèmes soulevés par le postulat : la situation actuelle n'est pas une situation stable sur laquelle nous pouvons nous fier pour prendre une décision définitive. Certains commissaires regrettent d'ailleurs que le postulat a été présenté si peu de temps après le changement de la politique de stationnement.

Un examen ultérieur permettrait donc de passer de suppositions à des observations, et ainsi de mieux répondre aux inquiétudes des membres de la commission concernant les commerces et la disponibilité de places pour les résidents de la commune.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la commission vous demande de voter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis-rapport municipal N° 10/2015,
- oui le rapport de la Commission chargée d'examiner le dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

De refuser le Préavis-rapport 10/2015 *Réponse au postulat de Mme Anne-Marie Arnaud « Demande de modification du statut des zones de stationnement à La Tour-de-Peilz »* qui ne répond pas complètement au postulat.

Au nom de la commission,

David Langelaan, Président-rapporteur



VILLE DE
LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité

PRÉAVIS-RAPPORT MUNICIPAL N° 10/2015

le 6 mai 2015

Concerne :

Réponse au postulat de Mme Anne-Marie Arnaud (PS) « Demande de modification du statut des zones de stationnement à La Tour-de-Peilz ».

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Objet du préavis

Ce rapport a pour but de répondre au postulat de Mme Anne-Marie Arnaud (PS) « Demande de modification du statut des zones de stationnement à La Tour-de-Peilz » déposé lors de la séance du Conseil communal du 10 décembre 2014.

1) Historique

Lors de la séance du 10 décembre 2014, le postulat de Mme Anne-Marie Arnaud « Demande de modification du statut des zones de stationnement à La Tour-de-Peilz » a été renvoyé à une Commission, pour prise en considération. Celle-ci a siégé le 13 janvier 2015 et a décidé de prendre en considération ledit postulat et de le renvoyer à la Municipalité pour rapport. Le rapport de la Commission a été accepté par la majorité du Conseil communal lors de sa séance du 4 février 2015.

2) Postulat de Mme Anne-Marie Arnaud

Le texte du postulat figure en annexe.

3) Réponses de la Municipalité

S'agissant de l'ensemble de la problématique du stationnement à La Tour-de-Peilz, la Municipalité renvoie à la communication N° 11/2015 du présent ordre du jour. Par ailleurs, elle répond de la façon suivante aux questions et propositions figurant dans le postulat :



***Parking gratuit sur toutes les places en face de la poste
Première demi-heure gratuite Grand Rue et Av. de la Gare***

La Municipalité rappelle que deux places gratuites limitées à 15 minutes ont été créées devant la Poste peu après la mise en vigueur des nouvelles mesures. Offrir la gratuité sur l'ensemble des places concernées ne serait pas cohérent vis-à-vis des secteurs payants à proximité. Une telle mesure neutraliserait les effets poursuivis, notamment du fait de la multiplication des usagers à la recherche de places gratuites, et augmenterait les nuisances liées à ce type de comportement.

La Faraz : Zone gratuite week-ends et jour fériés – zone Disque – 3 heures

La Municipalité n'entre pas en matière sur le principe de la gratuité, qui neutraliserait les effets recherchés, à savoir la disponibilité des places pour les usagers du stade.

S'agissant de la durée de parage, il faut relever que la restriction à trois heures qui existe depuis de nombreuses années n'avait pas suscité de réaction jusqu'à l'adoption de la nouvelle politique de stationnement. Cela étant, les présidents du CS La Tour et de l'Inline Hockey Club ont été consultés en vue de connaître leur taux de satisfaction par rapport à la nouvelle politique de stationnement dans le secteur du stade. Il s'avère que la durée limitée à trois heures le week-end sur le parking de la Faraz pose problème lors des rencontres sportives. Dès lors, le temps de parage sera augmenté à quatre heures maximum le week-end.

Aucune publicité n'a été faite pour ce moyen de stationnement !

L'ensemble des informations est disponible sur le site internet de l'ASR. Ces renseignements ont été communiqués par le biais des correspondances « tous ménages » adressées dans le cadre de la nouvelle politique de stationnement. La Municipalité a cependant prévu de diffuser un tous-ménages avec l'ensemble des informations utiles aux usagers dans le courant du mois de juin.

La société des Remparts SA a-t-elle débattu au sujet d'une première heure gratuite dans le Parking ? Les 2 commerces MIGROS et COOP ne sont-ils pas intéressés pour attirer des clients ? Pourquoi cette rigidité alors que les parkings des alentours offrent ce confort ?

Le Conseil d'administration a débattu de la question et, par décision unanime, a renoncé à la gratuité en raison du coût d'une telle mesure. Pour une première demi-heure gratuite, il en coûterait Fr. 9'000.-- par mois et Fr. 18'000.-- pour une heure gratuite.

Combien de places sont-elles louées au mois ou à l'année dans ce parking ? Quel est le tarif des locations ? Y a-t-il des synergies avec le Parking des Mousquetaires ?

Quelques 100 places sont louées à l'année au Parking des Remparts au tarif de Fr. 180.-- par mois (24h sur 24 et 7 jours sur 7). Il y a une volonté commune de la Municipalité et de la SA du Parking des Remparts de mettre autant de places que possible à disposition des habitants de la commune et des personnes venant travailler à La Tour-de-Peilz.

Quelles sont les responsabilités de gestion entre PARKING DES REMPARTS SA et PARKING MANAGEMENT SERVICE SA ?

Comment seront répartis les profits ou les pertes entre ces deux sociétés et quel sera le retour sur l'investissement réalisé par la Commune de La Tour-de-Peilz ?



Il s'agit d'une société anonyme privée dont les comptes ne peuvent pas être publiés et dont la Commune est actionnaire à 33.3 %. Pour le reste, la Municipalité renvoie Mme la postulante à la lecture du préavis N° 11/2011 relatif à la construction du parking des Remparts.

Comment accueillir des amis plus de 2 ou 3 jours à La Tour-de-Peilz ?

Des cartes à gratter au prix de Fr. 3.-- la demi-journée et Fr. 6.-- la journée sont disponibles pour les visiteurs qui souhaitent prolonger leur séjour. Elles sont vendues au service des Finances de La Tour-de-Peilz et au poste de Police Riviera à Vevey.

Comment s'entraîner au sport au Stade Bel-Air ? Comment aller faire de la Voile ? Comment assurer les permanences au sauvetage ? Faut-il demander aux clubs et aux bénévoles de payer le parking ?

A une exception près, la Municipalité n'a été saisie d'aucune demande précise. Elle a néanmoins décidé l'allongement de la durée de stationnement sur le site de La Faraz (lire ci-dessus). En cas de demande ponctuelle, la Municipalité se déterminera en fonction de l'art. 8 du Règlement sur le stationnement et en respectant le principe d'égalité de traitement.

CONCLUSION

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis-rapport municipal N° 10/2015,
- oui le rapport de la Commission chargée d'examiner le dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- de prendre acte que le présent préavis-rapport répond au postulat de Mme Anne-Marie Arnaud « Demande de modification du statut des zones de stationnement à La Tour-de-Peilz ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic : Le secrétaire :

  
Lyonel Kaufmann Pierre-A. Dupertuis

Délégué municipal : M. Lionel Kaufmann

Adopté par la Municipalité le 20 avril 2015

Annexe : Postulat de Mme Anne-Marie Arnaud



POSTULAT

Conseil Communal du 10 décembre 2014

Demande de modification du statut des zones de stationnement à La Tour-de-Peilz

Suite à deux interventions aux conseils communaux des 10 septembre et 29 octobre, il est grand temps de revoir le règlement de stationnement dans notre ville.

En effet, le règlement de stationnement a été adopté le 21 mars 2012. Ce règlement s'est appuyé sur un découpage en plusieurs zones de notre commune, avec la situation du moment : encore rien de défini avec les horodateurs et les macarons.

Le 23 janvier 2014, préavis municipal 2/2014, demande d'un crédit de 265'000.—frs pour l'achat d'horodateurs. A cette occasion, il nous a été proposé un plan de stationnement. Celui-ci annonçait une telle rigueur sur les temps courts et payants que j'ai défini cette politique « antisociale ». Le préavis a été voté par le Conseil Communal le 7 mai 2014, sans détacher l'aspect financier de la réglementation des zones de stationnement.

La mise en route du parking ainsi que des horodateurs le même jour, le 29 août 2014 n'a fait que crispier les consommateurs habitués aux commerces de La Tour-de-Peilz ; ils ont trouvé une solution allant à Blonay, Châtel St-Denis, Clarens, Villeneuve, où une souplesse de parking a été adaptée, soit très souvent une première heure gratuite dans les parkings Migros.

Les réactions de la Municipalité à ce malaise sont plutôt molles, et une proposition de faire un état de la situation début 2015 montre son désintérêt à la vie des commerçants et des citoyens de notre Commune.

Pour éviter que La Tour-de-Peilz ne devienne une ville dortoir, je propose des modifications au sujet des zones de parking :

HORODATEURS

- 1- Parking gratuit sur toutes les places en face de la poste
Tournus de 15 ou 30 minutes
- 2- Première demi-heure gratuite Grand Rue et Av. de la Gare

A signaler : Pas de monnaie rendue sur les appareils

MACARONS

Les habitants du centre-ville sont dans une situation inextricable. Aucune zone de parcage ne leur est proposée près de leurs résidences. L'achat d'un macaron à 300.—frs par an leur offre la possibilité de se parquer seulement au-dessus de la voie ferrée, secteur A. Le secteur B1 et B2 leur est interdit alors que, très souvent, les zones de parcage sont plus près de leur lieu d'habitation.

Il est nécessaire que les personnes, résidant dans le secteur A, puissent se parquer sur leur zone d'habitation.

Les commerçants ne résidant pas à La Tour-de-Peilz n'ont pas droit au macaron. Le parking longue durée de la Faraz est de 6.—frs par jour ou 60.—frs par mois ; Les employés de nos magasins font les allers-retours à pied, soit pour un trajet, 10 à 15 minutes. Autre solution : 20.—frs par jour dans un parking n'est-ce pas de trop ?

LA FARAZ

Zone payante en semaine, courtes et longues durées.

- COURTES DUREES : 1.—frs/heure (durant 2h) puis 50.—centimes par heure supplémentaire.
- LONGUES DUREES :
6.—frs 1 jour, 12.—frs 2 jours, 60.—frs par mois.

Cet emplacement change de statut, samedis, dimanches et jours fériés, soit :
Zone gratuite week-ends et jour fériés – zone Disque – 3 heures

Définition du week-end : « congé de fin de semaine comprenant la journée ou l'après-midi du samedi, et le dimanche »

- Que font les employés des commerçants ou autres entreprises qui travaillent le samedi ? Voir la solution toujours coûteuse : 20.—frs par jour dans le parking.
- Que font les sportifs durant les rencontres des week-ends et jours fériés ?

Ne pourrait-on pas laisser cet emplacement libre week-ends et jours fériés, pour tous : à relever que le stade Bel-Air est à proximité.

CARTES A GRATTER

Aucune publicité n'a été faite pour ce moyen de stationnement !

- Carte à gratter, 3.—frs pour une demi-journée
- Carte à gratter, 6.—frs pour 1 journée
- **Possibilité de se garer sur les zones à disque : 3 heures**
- Se procurer les cartes au Service des Finances de La Tour-de-Peilz ou au Poste de Police de Vevey, Simplon

PARKING DES REMPARTS

La société des Remparts SA a-t-elle débattu au sujet d'une première heure gratuite dans le Parking ? Les 2 commerces MIGROS et COOP ne sont-ils pas intéressés pour attirer des clients ? Pourquoi cette rigidité alors que les parkings des alentours offrent ce confort ?

A signaler : *Tickets du parking : pas d'heure d'arrivée mentionnée*

Combien de places sont-elles louées au mois ou à l'année dans ce parking ? Quel est le tarif des locations ? Y-a-t-il des synergies avec le Parking des Mousquetaires ?

Quelles sont les responsabilités de gestion entre PARKING DES REMPARTS SA et PARKING MANAGEMENT SERVICE SA ?

Comment seront répartis les profits ou les pertes entre ces deux sociétés et quel sera le retour sur l'investissement réalisé par la Commune de La Tour-de-Peilz ?

La convivialité qui existait dans notre ville disparaît.

Les commerçants font partie de notre vie. N'encourageons pas les déplacements en voiture vers les grands centres commerciaux.

Comment accueillir des amis plus de 2 ou 3 jours à La Tour-de-Peilz ?

Comment s'entraîner au sport au Stade Bel-Air ? Comment aller faire de la Voile ? Comment assurer les permanences au sauvetage ? Faut-il demander aux clubs et aux bénévoles de payer le parking ?

CONCLUSION

J'invite la Municipalité à étudier la révision du règlement sur le stationnement de la Commune de La Tour-de-Peilz.

Anne Marie Arnaud

Le 28 novembre 2014